

Extrait des décisions du Bureau du 8 février 2023

L'an deux mille vingt-trois le 8 février, les membres du Bureau du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure se sont réunis à Brionne (27 800) en réunion sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Président.

Étaient présents : BEAUDOUIN Laurent, BERNARD Jean-François, DAVID Jean-Luc, DELAPORTE Jean-Pierre, HOUSSARD Jean-Claude, LEGROS Pierre, PROVOST Jean-Claude, SIMON Bertrand, TIHY André, VAGNER Marie Lyne, VAN DEN DRIESSCHE André, VILA Jean-Louis et VILLEY Cécile.

Étaient excusés : BEURIOT Valéry, PECOT Bertrand et ROMERO Thierry.

Était absent : LEVASSEUR Dominique, MADELON Jean-Louis, PRESLES Gwendoline et VAN DUFFEL Christine.

Assistaient à la réunion PERSON Frédéric - Directeur Général des Services, Nora GOSSET – Responsable Ressources Humaines, MAROUARD Gilles – Responsable d'exploitation, ALLEAUME Gilles – Responsable Systèmes d'information, PESNAUD MARION – Responsable communication, HAMON Justine- Chargée de projets, JOBEY Brigitte – Gestionnaire budgétaire et comptable, ROUX David – Gestionnaire budgétaire et comptable et CORDEY Marlène, Gestionnaire des Affaires Générales.

Membre du Bureau.....20
Présents.....13

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 11 heures 00.

Date de la convocation : 25 janvier 2023. Secrétaire de séance : BEAUDOUIN Laurent.

N° 2023-006 : Lancement du marché traitement des déchets verts

Vu le Code de la Commande Publique institué par l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et le Décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 et notamment ses articles L. 2124-2 définissant la procédure d'appel d'offres et L. 2125-1 précisant les techniques d'achat offertes aux acheteurs dont l'accord-cadre ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Sachant que l'actuel marché se termine le 7 juin 2023 ;

Ayant connaissance des besoins de la collectivité ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à lancer une consultation en appel d'offres pour un marché alloti de « traitement des déchets verts ».

Article 2 : Le début d'exécution du marché est fixé au 8 juin 2023. Le marché est conclu pour une durée ferme de 2 ans ferme avec reconduction possible de 2 fois un an.

Article 3 : D'inscrire les crédits nécessaires à la prestation au budget pour les années couvertes par le contrat au compte 611.

Article 4 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour être certifié conforme

DELAPORTE Jean-Pierre
Président du SDOMODE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

